



AMBASSADE DE SUISSE  
À CUBA

Réf.: 542.0 - SK/bo

ad: Gre Kuba 871.0.m.d.

E. V. D. HANDELSABTEILUNG	
No. Kuba 871.0.m.d.	LA HAVANE
GATT	Apartado 3328
EE	Tél. 2-6452
25. JULI 1975	Télégr. AMBASUISSE

22 juillet 1975 ✓

la Division du Commerce  
du Département fédéral de  
l'économie publique

3003 B e r n e

Cuba: commerce extérieur  
avec les pays occidentaux

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai bien reçu votre lettre du 14 juillet 1975 et vous remercie vivement des informations au sujet des engagements de la ERG vis-à-vis de Cuba. La connaissance de ces engagements est en effet pour cette Ambassade le seul moyen de se faire une idée en temps voulu des projets de nos exportateurs. Vos renseignements appellent à leur tour diverses questions et observations de ma part, que vous voudrez bien traiter avec la discrétion qui s'impose.

- 1) La garantie ERG pour un montant d'environ 500 millions de fr. devait s'appliquer à une offre faite par un consortium d'entreprises dans le secteur des machines textiles. Or, selon les dires d'un homme d'affaires suisse qui a visité cette Ambassade il y a quelque temps, le consortium aurait été dissous après avoir soumis une offre que les Cubains auraient jugée trop élevée; depuis lors, les membres du consortium, dont Sulzer Frères, se seraient à nouveau présentés séparément, avec des propositions plus avantageuses.

Par ailleurs, un représentant de Saurer A.G. m'a également parlé en son temps d'une affaire portant sur 1500 métiers à tisser. Depuis lors, Cuba a conclu un accord avec la firme belge Picanol, également pour 1500 métiers (valeur: 70 millions fr.s.). J'ignore s'il s'agissait de

./.

- 2 -

deux propositions concurrentes ou cumulatives. En d'autres termes, je vous serais vivement reconnaissant si vous pouviez m'informer de manière précise sur l'état actuel des projets suisses en matière de livraison de machines textiles.

- 2) Quant au projet Steinemann AG, Saint-Gall, auquel vous faites aussi allusion, des représentants de cette firme ont visité cette Ambassade à plusieurs reprises. Leur idée initiale était de fournir à Cuba 2 fabriques de meubles et 1 des 3 fabriques de panneaux agglomérés (à partir de la bagasse) commandées par les Cubains, les 2 autres devant être livrées par une firme belge (Verkor). Selon mes informations les plus récentes, la commande de la 3ème fabrique de panneaux aurait également passé aux Belges et le prix actuellement en discussion des 2 fabriques de meubles serait, selon Steinemann, de l'ordre de 10 millions fr.s. pour chaque fabrique.
- 3) Les cas mentionnés plus haut, ainsi que les propos qui m'ont été tenus par divers hommes d'affaires suisses de passage et des responsables de l'économie cubaine indiquent que nos exportateurs ont connu récemment et connaîtront sans doute encore des difficultés sur le marché cubain. L'explication que j'entends de tous les côtés est toujours la même: la cherté du franc suisse. Les Cubains reconnaissent que nos produits sont largement compétitifs sur le plan de la qualité, mais ne cachent pas que nos prix leur paraissent manquer de réalisme. La ERG n'est pas en cause: les conditions qu'elle offre soutiennent la comparaison avec celles des organismes de garantie de crédits à l'exportation des autres pays occidentaux, mais ce n'est pas le facteur déterminant aux yeux des Cubains.
- 4) La récession dans les pays occidentaux industrialisés, ajoutée à l'attrait qu'exerce un pays qui a pu constituer des réserves de devises grâce à la hausse du cours du sucre en 1973-74 ont créé ici des conditions de concurrence extrêmement sévères. Ces conditions sont encore aggravées par le fait que Cuba a commencé depuis peu de temps à orienter ses importations de biens d'équipement du côté des pays occidentaux et n'est guère lié à des fournisseurs traditionnels. Certains pays ont d'ores et déjà tiré les conséquences de cette situation, par exemple:

l'Espagne qui occupe une position de force avec son crédit de 900 millions de dollars de l'année dernière, dont le taux d'utilisation jusqu'à maintenant est paraît-il très

./.

- 3 -

satisfaisant (la seule affaire de grande envergure conclue par une firme suisse depuis le début de l'année est à ma connaissance le contrat avec Bühler Uzwil pour la livraison de 3 fabriques d'aliments pour bétail d'une valeur globale d'un milliard de pesetas; or il s'agit d'une affaire avec la filiale espagnole de Bühler afin de permettre l'utilisation du crédit en question);

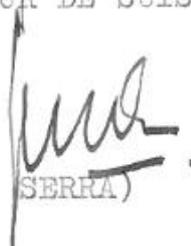
le Japon, dont les exportations vers Cuba doublent chaque année depuis 1972 (1972: 51 millions de dollars; 1973: 107 millions; 1974: 203 millions) est particulièrement bien placé grâce au fait qu'il a été, en tout cas jusqu'à l'année dernière, un gros importateur de sucre cubain, et surtout grâce aux aides à l'exportation dont bénéficient ses industries: le cas m'a été signalé d'un contrat perdu par Schindler Ascenseurs contre Hitachi à cause d'une différence de prix de plus de 30 % !

l'Italie qui, après une période d'effacement en 1974 à cause des restrictions de crédit à l'exportation, reprend maintenant l'offensive: elle vient de conclure, par le truchement d'une entreprise d'Etat, un contrat de 40 millions de dollars pour la livraison d'un complexe alimentaire (conserves de poisson, farine de poisson et installations frigorifiques); les conditions de paiement n'ont pas encore été précisées, mais le taux d'intérêt devrait être inférieur à 8 %.

Etant donné les difficultés que nos exportateurs rencontrent ici, il me serait agréable de pouvoir appuyer leurs efforts dans toute la mesure possible. A cet effet, je vous saurais gré une fois de plus de me tenir au courant de leurs projets à l'égard de ce pays. De mon côté, je ne manquerai pas de vous communiquer toute information susceptible de vous intéresser.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'AMBASSADEUR DE SUISSE:

  
(E. SERRA)